

QUE ces sommes soient virées, pour l'année financière 2017-2018, au Fonds des réseaux de transport terrestre en un versement de 254 200 000 \$ le 1^{er} février 2018.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

67920

Gouvernement du Québec

Décret 43-2018, 30 janvier 2018

CONCERNANT la nomination de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre de vérificateur externe des livres et des comptes d'Investissement Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 77 de la Loi sur Investissement Québec (chapitre I-16.0.1) prévoit notamment que les livres et les comptes d'Investissement Québec sont vérifiés chaque année conjointement par le vérificateur général et par un vérificateur externe nommé par le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre de vérificateur externe pour vérifier conjointement avec le vérificateur général les livres et les comptes d'Investissement Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances et de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation :

QUE la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., située au 22, rue Adelaide Ouest, bureau 200, à Toronto, soit nommée à titre de vérificateur externe pour vérifier conjointement avec le vérificateur général les livres et les comptes d'Investissement Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

67921

Gouvernement du Québec

Décret 45-2018, 30 janvier 2018

CONCERNANT la nomination d'une membre du Comité sur le civisme

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la Loi visant à favoriser le civisme (chapitre C-20), le gouvernement peut adopter des règlements pour, notamment, établir un comité pour donner au ministre son avis sur l'attribution d'une récompense ou des décorations et distinctions, en déterminer la composition et les fonctions et en prévoir le mécanisme de nomination des membres;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 du Règlement sur les décorations et distinctions attribuées en vertu de la Loi visant à favoriser le civisme (chapitre C-20, r. 1), un comité sur le civisme est institué et composé de cinq membres nommés par le gouvernement sur la recommandation du ministre de la Justice et au moins trois membres sont nommés pour représenter les citoyens;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 977-2006 du 25 octobre 2006, madame Andrea McConnell a été nommée membre du Comité sur le civisme, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Noushig Eloyan, directrice administrative, L'Agence inc., soit nommée membre du Comité sur le civisme à titre de représentante des citoyens, à compter des présentes, en remplacement de madame Andrea McConnell;

QUE madame Noushig Eloyan soit remboursée des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

67922